



DOSSIER
DEMANDE DE SUBVENTION
2023

A retourner en Mairie de COTIGNAC

Dossier suivi par Madame Carine LODOR

Date limite de dépôt du dossier : 28 février 2022

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité.
Merci de respecter impérativement ce délai, une commission finances se
tiendra en mars.

Madame Carine LODOR : Hôtel-de-Ville - 83570 COTIGNAC
Carine.lodor@mairiecotignac.fr



1 - IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association

Objet de l'association

Adresse du siège

Tél. fixe..... Tél. port.....

Courriel.....

site

Date de déclaration au journal officiel.....N° sous-préfecture.....

N° SIRET.....

Président : Nom.....

Adresse.....

N° de tél. : Courriel.....

Trésorier : Nom.....

Adresse

N° de tél. : Courriel.....

Nombre d'adhérents :

Si association hors Commune, Nbre d'adhérents de Cotignac :

Montant de l'adhésion annuelle :.....

et s'il y a lieu : montant horaire..... ou mensueldes cours.



PROGRAMME DES ACTIONS ENVISAGEES

ANNEE 2023

ASSOCIATION :

Joindre en annexe, pour chaque action ou manifestation, une note détaillée de présentation

DATE	OBJET

L'association s'engage :

A une programmation harmonieuse des manifestations en accord avec la Municipalité afin d'éviter tout « chevauchement » préjudiciable ;

A participer, à la demande de la Municipalité, aux importantes manifestations locales organisées par la Commune, dans le cadre de son objet social.

Fait à, le

Cachet de l'association, nom et signature du Président (e)

FICHE ASSOCIATIVE CULTURELLE

Nombre d'adhérents :

Si association hors Commune, Nbre d'adhérents de Cotignac :

Montant de l'adhésion annuelle :.....

et s'il y a lieu : montant horaire..... ou mensueldes cours.

Nom des intervenants, qualification des intervenants, mode d'intervention (salariés ou bénévoles) :

L'association propose-t-elle, en cours d'année des spectacles, des festivals, des expositions, des galas Si oui, préciser le nom de la manifestation, le lieu, le nombre de spectateurs accueillis :

L'association a-t-elle signé une convention de partenariat avec la commune ?

Si oui, date de la convention Durée de la convention